



PREFET DE L'HERAULT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Commune de SERIGNAN

Enquête publique préalable à la concession des plages naturelles

La demande de concession des plages naturelles par la mairie de SERIGNAN, maître d'ouvrage, est soumise à l'enquête publique préalable à l'autorisation préfectorale.

Cette enquête se déroulera dans la commune de Sérignan 146, avenue de la Plage - 34410 SERIGNAN

Monsieur Jean-Pierre RABAT, Ingénieur CNAM retraité, est nommé commissaire-enquêteur.

Un dossier d'enquête ainsi qu'un registre seront déposés dans la mairie de Sérignan pendant **36 jours du jeudi 24 octobre 2013 au jeudi 28 novembre 2013 inclus**, aux heures d'ouverture des bureaux (Lundi Mercredi Jeudi 08h00-12h00 / 14h00 à 18h00 - Mardi 08h00-12h00 / 13h30-19h00 - Vendredi 08h00-12h00) afin que les habitants et tous les intéressés puissent en prendre connaissance et consigner leurs observations sur le registre côté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur ou les adresser, par écrit, au Commissaire-Enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées. Le commissaire enquêteur peut, après information des services préfectoraux, prolonger l'enquête publique pour une durée maximale de 30 jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information avec le public durant cette période. Sa décision doit être notifiée au plus tard 8 jours avant la fin de l'enquête. Elle est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête.

Le Commissaire-Enquêteur recevra, en personne, les observations du public les jours suivants :

Le jeudi 24 octobre 2013 de 09H00 à 12H00

Le mercredi 13 novembre 2013 de 09H00 à 12H00

Le jeudi 28 novembre 2013 de 14h00 à 17h00

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Madame Sylvie DUMONT (mairie de Sérignan 146, avenue de la Plage - 34410 SERIGNAN).

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance des rapport et avis du commissaire-enquêteur dans la mairie concernée ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers et sur le site www.herault.gouv.fr.